

REUNION du 11 Juin 2020

Le Maire de Cognac la Forêt, en exécution de la loi du cinq avril mil huit cent quatre-vingt- quatre mentionne qu'il a convoqué le Conseil Municipal pour le jeudi onze juin deux mille vingt à dix-neuf heures.

Le Maire,

L'an deux mille vingt, le onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juin 2020

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mrs JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoints au Maire, Mme MOREL, Mr TRICARD, Mme LORGUE, Mr VARENNE, Mr FABRE, Mr RESTOUEIX, Mme GODARD, Mr MOREAU, Mme COIFFE, Mme PIEKARCZYK Mme FEIFER.

Secrétaire de séance : Mr MOREAU Laurent

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 25 mai 2020.

010/2020 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à l'installation du Conseil municipal du 25 mai 2020, le maire propose que des commissions communales soient formées.

Après en avoir délibéré, les commissions communales suivantes sont créées ayant pour membres :

COMMISSION DES FINANCES

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : MAYNARD Jean	
VARENNE Denis	FEIFER Elodie
THOMAS Maryse	FABRE Pierre
LORGUE Claudette	PIEKARCZYK Daria

COMMISSION DES TRAVAUX

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : JAVELAUD Jacques	
MAYNARD Jean	RESTOUEIX Jean-Luc
MOREAU Laurent	
TRICARD Christian	

COMMISSION ASSAINISSEMENT

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : MAYNARD Jean	
JAVELAUD Jacques	FABRE Pierre
RESTOUEIX Jean-Luc	MOREAU Laurent
GODARD Frédérique	

COMMISSION SCOLAIRE

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : THOMAS Maryse	
MOREAU Laurent	
FEIFER Elodie	
MOREL Michelle	

COMMISSION SPORTS / LOISIRS/ JEUNES

Président VIGNEIRE Christian, Maire	
Vice-Président : LORGUE Claudette	
VARENNE Denis	MOREL Michelle
PIEKARCZYK Daria	FEIFER Elodie
COIFFE Marie-Lyne	

COMMISSION DES EMPLOYES COMMUNAUX

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : TRICARD Christian	
THOMAS Maryse	MOREAU Laurent
LORGUE Claudette	FABRE Pierre
COIFFE Marie-Lyne	

COMMISSION 3^{ème} AGE

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : COIFFE Marie-Lyne	
MOREL Michelle	JAVELAUD Jacques
GODARD Frédérique	TRICARD Christian
LORGUE Claudette	

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : LORGUE Claudette	
MOREL Michelle	FABRE Pierre
JAVELAUD Jacques	GODARD Frédérique
COIFFE Marie-Lyne	

COMMISSION URBANISME- PLUI

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : VARENNE Denis	
THOMAS Maryse	GODARD Frédérique
MAYNARD Jean	
JAVELAUD Jacques	

COMMISSION INFORMATION

Président VIGNERIE Christian, Maire	
Vice-Président : COIFFE Marie-Lyne	
THOMAS Maryse	
MOREL Michelle	
MOREAU Laurent	

011 bis/2020 - NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS et EPCI

Le Maire informe l'assemblée que suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux représentants au sein des organismes extérieurs et EPCI.

Après en avoir délibéré, ont été élus à l'unanimité :

SYNDICAT MIXTE VIENNE GORRE (Transports et Chemins)

2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS
VIGNERIE Christian (chemins)	JAVELAUD Jacques
VARENNE Denis (transports)	RESTOUEIX Jean-Luc

PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD LIMOUSIN

2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS
LORGUE CLAUDETTE	TRICARD Christian
GODARD Frédérique	JAVELAUD Jacques

SYNDICAT ENERGIE DE LA HAUTE-VIENNE (Electrification)

1 TITULAIRE
TRICARD Christian

PAYS D'OUEST LIMOUSIN

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
JAVELAUD Jacques	VIGNERIE Christian

SYNDICAT INTERCOMMUNAL VIENNE BRIANCE GORRE (Eau potable)

2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS
FEIFER Elodie	PIEKARCZYK Daria
VARENNE Denis	VIGNERIE Christian

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DES LOGES

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
TRICARD Christian	FABRE Pierre

CORRESPONDANT EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

1 REPRESENTANT
LORGUE Claudette

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE (Cours d'eau)

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
VIGNERIE Christian	VARENNE Denis

CORRESPONDANT PREVENTION ROUTIERE

1 REPRESENTANT
MOREAU Laurent

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
THOMAS Maryse	MOREL Michelle

CORRESPONDANT AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE (ATEC)

1 REPRESENTANT
MAYNARD Jean

CORRESPONDANT « CITOYENNETE »

1 REPRESENTANT
LORGUE Claudette

DELEGUE POUR LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) DE SAINT LAURENT SUR GORRE

1 DELEGUE
THOMAS Maryse

REPRESENTANTS ASSOCIATION DES COMMUNES JUMEELES DE NOUVELLE-AQUITAINE

2 REPRESENTANTS
VIGNERIE Christian
MOREAU Laurent

012/2020 – NOMINATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la loi, suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui, dans les communes de moins de 3500 habitants est composée du maire et de trois conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité , le conseil municipal nomme :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Président : le Maire

Membres titulaires	Membres suppléants
VARENNE Denis	TRICARD Christian
JAVELAUD Jacques	PIEKARCZYK Daria
MAYNARD Jean	MOREAU Laurent

013/2020 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 06 juillet 2017, il avait été décidé d'opter pour le régime dérogatoire de la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée 2017 avec une échéance pour reconduction éventuelle à 3 ans.

Le Conseil d'Ecole dans sa séance du 25 mai 2020 a souhaité poursuivre la demande dérogatoire d'organisation à 4 jours par 13 voix pour et 02 abstentions.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la reconduction d'une organisation du temps scolaire à 4 jours sachant que la raison principale de cette modification reste inchangée à savoir le transport scolaire (horaires de l'école incompatibles avec celles du collège notamment les mercredis matins)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, demande la reconduction de la dérogation de l'organisation du temps scolaire pour l'école de Cognac la Forêt sur la base d' une semaine scolaire de 4 jours.

La présente délibération sera transmise à Madame l'Inspectrice d'Académie.

014/2020 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants

La nomination des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuable, en nombre double soit 24, proposée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

NOM	PRENOM	ADRESSE
LATHIERE (Mr)	Dominique	5 La Petite Cordelle -Cognac la Forêt
MERCIER	Danièle	12 allée Henriette Petit – Cognac la Forêt
BERNARD	Ginette	66 Roussis – Cognac la Forêt
PRADEAU	André	15 allée Henriette Petit – Cognac la Forêt
BOSBATY	Jean	7 Les Baschauds – Cognac la Forêt
LACOTE	Jean-Claude	18 bis Les Monts – Cognac la Forêt
SAINT PIERRE	Maurice	19 Jussac – Cognac la Forêt
TRICARD	Jean-Pierre	4 Montpoutier – Cognac la Forêt
GAUMONDY	Sigrid	7 Paradis – Cognac la Forêt
CHAULIER (Mme)	Dominique	6 La lande du Palais – Cognac la Forêt
THOMAS	Maryse	22 rue des Grillas – Cognac la Forêt
BERLEMONT	Jean-Paul	23 route de la Lanterne – Cognac la Forêt
MAYNARD	Jean	28 rue des Grillas – Cognac la Forêt
BILLY	Patrick	01 La Plagne – Cognac la Forêt
SOULAT	Daniel	09 allée des Bois – Cognac la Forêt
DELFAUT	Henri	18 rue Beausoleil – Cognac la Forêt
JACOPE	Colette	28 Montpoutier – Cognac la Forêt
MORANGE	Gilbert	6 Roussis – Cognac la Forêt
LAFARGE	Bernadette	4 Les Betouilles – Cognac la Forêt
GERALD	Nicole	8 rue Beausoleil – Cognac la Forêt
RABATEAUD	Pascal	4 bis rue du Champ de Foire – Cognac la Forêt
PEROCHEAU (Mme)	Dominique	13 allée des Bois – Cognac la Forêt
MAGNESSE	Jean-Claude	14 Verlhac – Cognac la Forêt
JAVELAUD	Jacques	31 rue des Grillas – Cognac la Forêt

015/2020 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants pour l'année 2020 :

- **Taxe foncière (bâti)** **14,12 %**
- **Taxe foncière (non bâti)** **65,32 %**

Pour un produit fiscal attendu de **165 149 €**

016-2020 - CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL - HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Vu le Code des assurances

Vu le Code de la commande publique

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, il est proposé de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publique

Il précise que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la FPT de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

Le Président du CDG 87 est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL**
- Décès
- Accidents du travail – maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

- AGENTS NON TITULAIRES OU SATAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC
- Accidents du travail – maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2021**
- Régime du contrat : **capitalisation**

017/2020 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Trésorier de Rochechouart a transmis à la collectivité la liste des créances restant à ce jour impayées sur le budget principal malgré les différentes actions de relance. La plupart de ces créances , d'un montant total de 1 160, 30 € , remonte à 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, dit que :

- Les créances d'un montant de 1 160, 30 € sont acceptées en non-valeur
- Une ouverture de crédit sera faite à l'article 6541 « créances admises en NV » du budget principal 2020 avant l'émission d'un mandat

018/2020 - CONVENTION DE FOURRIERE : ANNEE 2020

Le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune et la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne.

La commune n'ayant pas de fourrière, elle confie à la S.P.A. le soin d'accueillir les animaux domestiques, notamment ceux trouvés errant sur la voie publique, en application de l'article L211-24 du Code Rural.

En contrepartie des services rendus, la commune versera à la S.P.A. 0.63 € par habitant.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de s'acquitter de la redevance fourrière pour 2020

*Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de 2020

*Donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

➤ **LETTRE de Mr et Mme CAHU – 4 Les Monts**

Le Conseil municipal prend bonne note de la demande de cession d'un chemin en revanche il fait observer que la commune ne prend pas à sa charge les frais afférents aux dossiers de cessions de chemins.

Elle en fait l'avance et les intéressés la remboursent.

Mr et Mme CAHU seront donc informées de cette précision et devront, par là-même, reformuler leur demande.

➤ **COURRIERS DE : Mme LAGUE / Mr et Mme DALAT – Les Monts**

Ces habitants font part d'un problème de sécurité routière au village des Monts sur la route allant à La Cordelle.

Une vitesse excessive de véhicules provoque un grand danger pour les habitants et notamment pour les enfants.

Demande en vue de trouver une solution afin d'éviter tout risque d'accident.

Le problème sera soumis à la communauté de communes qui gère la voirie hors agglomération.

- **Remerciements** : le Maire informe le conseil que plusieurs courriers ou mails sont parvenus en mairie en remerciements de la distribution des masques aux habitants suite à la crise sanitaire (Covid-19).

La séance est levée à 21 h 30